



La formation des professionnels de justice

---

# LIVRET D'ACCUEIL

---

[WWW.FORTHEMIS.COM](http://WWW.FORTHEMIS.COM)

Référent pédagogique Claire de GIACINTO

Référent handicap Claire de GIACINTO

## COORDONNÉES FORTHEMIS

Adresse 5 rue Hameau des Pins – 40000 MONT DE MARSAN

Tel. 06 11 84 65 33

Mail [contact@forthemis.com](mailto:contact@forthemis.com)

Site internet [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com)

Plateforme de formation [formation.forthemis.com](http://formation.forthemis.com)



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

Organisme de formation en psychologie centré sur les professionnels de la justice, Forthemis a été fondé en 2021 par Claire De GIACINTO, psychologue clinicienne, expert auprès des tribunaux, thérapeute systémique familiale et de couple, thérapeute certifiée en ICV, formatrice.

Claire De GIACINTO forme depuis des années dans des organismes privés et publics, notamment l'Ecole Nationale de la Magistrature. Curieuse, elle continue à se former en permanence et à actualiser ses connaissances.

Forthemis propose des formations digitalisées sur son site internet via un espace dédié aux formations en ligne. Les stagiaires peuvent également bénéficier de supervision via zoom, google Meet, skype, whatsapp ou tout autre moyen moderne pour rencontrer leur superviseur et travailler, individuellement, sur leur problématique.

Forthemis a été créée pour répondre au besoin croissant d'expert judiciaire en France, et notamment d'experts psychiatre et psychologue et à la demande d'amélioration de la formation desdits experts. Le centre propose des formations alliant théories et pratiques pour démarrer dans le champ de l'expertise ou pour consolider ses connaissances, chez des experts déjà en place.

Forthemis ambitionne ensuite d'étoffer son catalogue de formation pour couvrir des thématiques propres à la pratique des professionnels de justice. L'organisme souhaite recruter des formateurs spécialistes dans leur domaine. Les formations de Forthemis pourront alors répondre à un besoin chez les professionnels du champ judiciaire: médecins, CPIP, avocats, magistrats, agents de la pénitencière, personnels de l'ASE, professionnels de la PJJ, ...

Les formations proposées à des professionnels (ou à des étudiants en fin de formation) ont pour but l'acquisition de compétences dans le champ psychologique appliqué au monde judiciaire. Le programme de chaque formation est disponible sur demande et en accès libre sur notre site internet [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com).

#### **Le secrétariat téléphonique est ouvert du :**

- lundi au vendredi de 9h à 17h
- samedi de 8h à 12h.

Pour toute demande ou renseignement, un seul numéro : 06 11 84 65 33

#### **Nous sommes joignables par mail sur : [contact@forthemis.com](mailto:contact@forthemis.com)**

Les horaires auxquels nos services répondent à vos messages sont du :

- lundi au vendredi de 9h à 17h
- samedi de 8h à 12h.

#### **Un formulaire de contact est également présent sur le site : [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com)**

Notre équipe support s'engage à répondre dans les 24H.



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

**En cas de problème technique sur la plateforme de formation**, les stagiaires peuvent nous contacter en dehors de ses horaires par :

- téléphone au : 06 11 84 65 33
- mail sur : [contact@forthemis.com](mailto:contact@forthemis.com)

Notre équipe support s'engage à répondre dans les 12H.

---

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

---

Sur [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com), le stagiaire trouve le catalogue des formations.

Sur chaque page de formation, il aura accès à toutes les informations nécessaires :

- Titre
- Durée
- Coût
- Formateur
- Méthode d'apprentissage
- L'accessibilité
- Programme
- Objectifs
- Public ciblé
- Les pré-requis

Une fois la formation et la formule choisie par le stagiaire, celui-ci ajoute sa formation au panier et peut la régler.

Avant la validation de son achat, il prend connaissance du livret d'accueil disponible sur la page ou en pied de page. Ce livret comprend les modalités d'inscription, le déroulé de la formation et le règlement intérieur. Le stagiaire prend également connaissance des CGV-CGU et donne son consentement préalable.

Il peut également contacter Forthemis pour obtenir des informations.

Le règlement effectué, le stagiaire peut accéder à sa formation en se connectant à son espace personnel (Connexion > Mes Formations). Dès le début de sa formation, l'apprenant devra remplir et signer sa convention de formations.

Une fois la convention signée, il pourra poursuivre normalement sa formation en ligne et la compléter intégralement. Il aura, à tout moment, la possibilité de contacter son formateur



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

via notre formulaire de contact.

En cas de rétractation : Forthemis applique les modalités légales, comme prévu dans nos CGV-CGU et stipulé dans le contrat / convention. Cependant, Forthemis se devra d'opposer ce délai à tout stagiaire qui aurait commencé la formation sur la plateforme : <https://www.forthemis.com>

### IMPORTANT !

Pour les personnes en situation de handicap, l'équipe de Forthemis vous invite à prendre contact avant votre inscription afin de s'assurer que la formation choisie soit adaptée ou adaptable à vos besoins.

# CATALOGUE DES FORMATIONS

## (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Forthemis a organisé ses formations sous trois pôles :






La Malette de l'Expert



Pôle Pénal



Pôle Civil

-  (F001) Les fondamentaux de l'expertise (formation courte)  
Formule Autonome  
Formule Supervisée
-  (F004) Les fondamentaux de l'expertise (formation longue)  
Formule Autonome  
Formule Supervisée
-  (F002) La procédure pénale  
Formule Autonome  
Formule Supervisée



Contenu & document protégés par les droits d'auteur



(F003) La procédure civile

Formule Autonome  
Formule Supervisée

# CATALOGUE DES CONSULTINGS

## (LISTE NON EXHAUSTIVE)



### Les Supervisions



La supervision Perfectionnement Expertise (S01)



La supervision Chorus Pro (S02)



La supervision Groupé (S03)

## DÉROULÉ TYPE D'UNE FORMATION FORTHEMIS

Lorsque le stagiaire a accès à la plateforme de formation, il dispose du temps qu'il souhaite pour la réaliser. Ses accès ne sont donc pas bloqués, la formation reste accessible « à vie ».

Une fois sur son espace de formation, le stagiaire suit le déroulé proposé.

Toutes nos formations démarrent par la signature de la convention de formation et la transmission d'informations importantes :

- Déroulé pédagogique
- Plan de formation

Ces documents sont également accessibles depuis le site internet [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com), sur chaque page de formation.

Un questionnaire de positionnement est également soumis au stagiaire.

Ce même questionnaire sera proposé en fin de formation pour mesurer l'acquisition des



Contenu & document protégés par les droits d'auteur



connaissances et la montée en compétence.

Le stagiaire suit le déroulé pédagogique. Ponctuellement au cours de la formation, des évaluations sont proposées pour mesurer l'acquisition des compétences ciblées. Plusieurs essais sont possibles. Le stagiaire doit obtenir 70% de réussite pour que l'évaluation soit validée et qu'il puisse accéder aux modules suivants.

En fin de formation, le stagiaire reçoit son attestation de formation et de règlement. L'attestation de présence est délivrée sur demande.

Pour les stagiaires le désirant, le compte des heures de formation se trouve sur la plateforme de formation, sur l'accès administrateur. Par téléphone ou par mail, le stagiaire peut recevoir les informations qu'il souhaite sur le déroulé de sa formation.

Les supervisions incluses dans les formules combinées sont organisées entre le stagiaire et le formateur. Elles peuvent s'effectuer après la formation technique, elles feront l'objet dans ce cas, de nouveaux questionnaires de satisfaction.

Les stagiaires ayant optés pour l'une de nos formations en autonomie peuvent également prendre rendez-vous avec le formateur pour organiser un temps de supervision (qui sera à payer en plus de leur formation).

A l'issue de la formation, le stagiaire a la possibilité de rejoindre un groupe de discussion ouvert pour les personnes ayant bénéficié de la même formation. Il pourra échanger avec des pairs. Le formateur s'engage à délivrer les actualisations de la formation une fois par an par mail. Ces groupes sont gratuits et sans engagement pour le stagiaire.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## ART. 1 : BASES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019. Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation. Un exemplaire du présent règlement est disponible sur le site internet de l'organisme de formation [www.forthemis.com](http://www.forthemis.com)

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée chez Forthemis. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire. Il s'applique à toutes personnes dispensant une action de formation au sein de Forthemis.

## **ART. 2 : INFORMATIONS REMISES AU STAGIAIRE AU MOMENT DE SON INSCRIPTION DÉFINITIVE (SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018)**

- Le contrat ou la convention de formation
- Le présent règlement intérieur
- Le livret d'accueil
- Le nom du formateur
- Les modalités d'inscription et d'évaluation
- Les coordonnées du référent pédagogique
- Les coordonnées du référent handicap
- Les tarifs
- Le programme de formation
- Les CGV-CGU

Ces informations sont disponibles au début de sa formation (Espace membre > Mes formations) après son inscription. Le stagiaire s'engage à lire et signer sa convention et à prendre connaissance de tous les autres documents mis à sa disposition.

## **ART. 3 : INFORMATIONS DEMANDÉES AU STAGIAIRE (SELON LES DISPOSITIONS DE LA LOI 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018)**

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l'article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

## **ART.4 : ASSIDUITÉ**

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le formateur. Autonome, le stagiaire est responsable de sa formation et des horaires de travail.



Contenu & document protégés par les droits d'auteur

Les stagiaires s'engagent à réaliser l'ensemble de la formation et à répondre aux évaluations proposées pour mesurer l'acquisition de leurs compétences par le formateur.

En cas d'arrêt prolongé de l'action de formation par le stagiaire, les équipes de Forthemis contactent le stagiaire pour en comprendre les raisons : maladie, arrêt de travail, événement de la vie, surcharge de travail, ou abandon de la formation.

Un protocole de gestion des abandons est organisé par Forthemis, dans le cadre de l'amélioration continue de sa pratique.

## **ART. 5 : PARTICIPATION, MATÉRIEL MIS À DISPOSITION**

Forthemis met à disposition aux stagiaires une plateforme de formation en ligne. Sur cette plateforme les stagiaires peuvent échanger et poser des questions via un formulaire de contact.

Les stagiaires sont tenus de tenir des propos corrects en toute circonstance.

Ils sont tenus de ne pas partager les supports de formation Forthemis à des tiers, sous peine de sanction.

## **ART. 6 : DISCIPLINE ET SANCTIONS**

Il est formellement interdit aux stagiaires, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- De modifier les supports ou matériel de formation
- De partager les supports de formation
- De faire preuve d'un comportement répréhensible sur la plateforme
- 

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations faites, prise par le responsable pédagogique, le formateur ou tout représentant de Forthemis, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Soit en une mesure d'exclusion définitive de la plateforme

Les amendes ou sanctions pécuniaires sont interdites.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.



Contenu & document protégés par les droits d'auteur



## ART. 7 : PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisagent de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par mail.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix.
- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.
- La décision est expliquée au stagiaire.

## ART. 8 : PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme Forthemis ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :

- oralement par téléphone au 06.11.84.65.33 (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration d'un événement indésirable).
- ou par courriel à : [contact@forthemis.com](mailto:contact@forthemis.com)

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.

## ART. 9 : ENTRÉE EN APPLICATION

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 24 mai 2022  
Mis à jour le 27 janvier 2025



Contenu & document protégés par les droits d'auteur